

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUILLET 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
07/9/45
DOSSIER N°5844**

**SUBVENTION ANNUELLE MULTI-ACCUEILS, MICRO-
CRÈCHES ET HALTE-GARDERIE**

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Catherine DEFEMME à Patrice MORANCAIS
Thierry GAILLARD à Valéry MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Marie-France GALBRUN
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Bertrand LABAR
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Enfance-Famille-
Jeunesse*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : Subvention annuelle Multi-Accueils, micro-crèches et halte-
garderie**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-07/9/45 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

VU l'avis de la Commission CP - Enfance, Familles et Santé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'autoriser le versement des subventions d'un montant total de **118 000€** aux structures multi-accueils, micro-crèches et halte-garderie selon le détail ci-après :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les avenants aux conventions et/ou les conventions liant le Conseil départemental et ces différentes structures, documents en annexe de la présente délibération.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental sur les lignes D F 65 567348 411 et 65 65748 411 – PMI 3.5 CRECHES

MULTIACCUEILS			
Structures	Nombre de places	Subventions (€)	
Multi-accueil « La Valette » de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret 9, avenue Charles De Gaulle 23000 GUERET	40	16 000 €	
Multi-accueil de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret 9, avenue Charles De Gaulle 23000 GUERET	82	32 800 €	
Multi-accueil « Tom Pousse » Association « Tom Pousse » Place de la Fontaine 23340 FAUX LA MONTAGNE	12	4 800 €	
Multi-accueil d'Aubusson Communauté de Communes Creuse Grand Sud 34 B rue Jules Sandeau 23200 AUBUSSON	20	8 000 €	
Multi-accueil « Les Pitchounets » Association « Les Pitchounets » 10, Les Tourterelles – Rue Joliot Curie 23300 LA SOUTERRAINE	18	7 200 €	
Multi-accueil « Pomme d'amour » Communauté de communes Creuse Sud-Ouest Route de la Souterraine BP 27 23 400 MASRABAUD-MERIGNAT	12	4 800 €	
Multi-accueil « Les P'tits Filous » Communauté de communes Creuse Confluence Le Montet 23600 BOUSSAC	15	6 000 €	
TOTAL	199	79 600 €	
Structures	Nombre de places	Nombre de mois d'ouverture	Subventions
Micro-crèche de Gouzon Communauté de communes Creuse Confluence Le Montet 23 600 BOUSSAC	10	12 mois	4 000 €
Micro-crèche « Crèch-endo » Communauté de communes Creuse Confluence Le Montet	10	12 mois	4 000 €

23 600 BOUSSAC			
Micro-crèche « Les Bambis » Communauté de Communes Creuse Confluence Le Montet 23600 BOUSSAC	12	12 mois	4 800 €
Micro-crèche « L'île aux enfants » Communauté de communes du Pays Dunois 19 avenue de Verdun 23 800 DUN LE PALESTEL	10	12 mois	4 000 €
Micro-crèche de St Fiel Communauté d'Agglomération du Grand Guéret 9, avenue Charles de Gaulle 23 000 GUERET	10	12 mois	4 000 €
Micro-crèche itinérante « Les Petits Ciatons » Communauté de communes Creuse Sud Ouest Route de la Souterraine BP 27 23 400 MASRABAUD-MERIGNAT	6	12 mois	2 400€
Microcrèche « La grange des Ciatons » Communauté de communes Creuse Sud Ouest Route de la Souterraine BP 27 23 400 MASRABAUD-MERIGNAT	10	12 mois	4 000 €
Microcrèche « Louloucrèche » Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche 1, rue des Violettes 23 350 GENOUILLAC	10	12 mois	4 000 €
Micro-crèche de Marsac Communauté de communes Bénévent Grand Bourg 8 place du Marché 23 240 LE GRAND BOURG	10	12 mois	4 000 €
TOTAL	88		35 200 €

HALTE-GARDERIE			
Structures	Nombre de places	Nombre de mois d'ouverture	Subventions
Halte-garderie « Louloubus » Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche 1, rue des Violettes 23 350 GENOUILLAC	8	12 mois	3 200 €
TOTAL	8		3 200€

Pour la Communauté d'Agglomération de Grand Guéret

Ne prennent pas part au vote :

Mme ML. Geoffre, M. E. Bodeau (ayant donné pouvoir à Mme ML. Geoffre), M. P. Bayol (ayant donné pouvoir à Mme A. Martin), Mme A. Martin, Elus CA du Grand Guéret

Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Pour la Communauté de Communes Creuse Grand Sud

Ne prennent pas part au vote :

Mme L. Chevreux, M. JL. Léger, Mme R. Nicoux (ayant donné pouvoir à M. JL. léger), Elus CC Creuse Grand Sud

Adopté : 27 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Pour la Communauté de Communes Creuse Sud-ouest

Ne prennent pas part au vote :

Mme C. Defemme (ayant donné pouvoir à M. P. Morançais), M. T. Gaillard (ayant donné pouvoir à M. V. Martin), Elus CC Creuse Sud-Oest

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Pour la Communauté de Communes Creuse Confluence

Ne prennent pas part au vote :

M. F Foulon, Mme MC Bunlon, Mme MT Vialle, M. N. Simonnet (ayant donné pouvoir à Mme MT. Vialle), Elus CC Creuse Confluence

Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Pour la Communauté de Communes du Pays Sostranien

Ne prend pas part au vote :

M. P. Filloux, Elu CC du Pays Sostranien

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Pour la Communauté de Communes du Pays Dunois

Ne prennent pas part au vote :

M ; L. Daulny, Mme H. Faivre, Elus CC Pays Dunois

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Pour la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche

Ne prennent pas part au vote :

M. G. Marsaleix, Mme H. Pilat (ayant donné pouvoir à M. G. Marsaleix), Elus CC Portes de la Creuse en Marche

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Pour la Communauté de Communes de Bénévent-Grand Bourg

Ne prend pas part au vote :

M. B. Labar, Elu CC Bénévent-Grand-Bourg

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET